



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA**  
**Séance 11 avril 2022 à 19h00 /**  
**2022ko apirilaren 11ko biltzarra, arratseko 19ak**

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
5 avril 2022 / 2022ko apirilaren 5a	27	20

**Etaient présents / hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

**Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :**

Murielle ARREGUI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)  
 Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)  
 Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)  
 Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)  
 Jean Pierre MOUHICA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

**Absents/ Hor ez izenak :** Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Ann SIMON

**2022-34 Permis d'aménager parking provisoire / Behin-behineko aparkaleku bat antolazeko baimena**

La Commune d'Ascain désire réaliser à titre provisoire un parking de 22 places sur la parcelle AO 447a, acquise pour le projet de construction de la future école communale.

Une partie de ces stationnements viendra pallier le manque occasionné lors de la mise en zone piétonne et fermeture à la circulation de l'espace autour des halles.

Le terrain est classé en zone UE du PLU.

L'aménagement provisoire sera réalisé dans la partie nord-est en limite avec le trinquet et la Poste.

L'accès des véhicules se fera depuis la rue Burdin Bidea.

Une liaison piétonne avec le chemin Estrata sera ouverte entre le bâtiment du trinquet et celui de la Poste.

Elle permettra d'accéder à pied au centre bourg et aux commerces en moins de 5 minutes.

La zone de stationnement avoisinera les 500 m<sup>2</sup> (16x31) et le chemin d'accès 200 m<sup>2</sup> (40x5). Une aire de retournement sera prévue dans l'angle sud-est. Le nombre de stationnements créés est de 22 dont un PMR.

La structure de chaussée sera composée de la manière suivante : géotextile, 30 cm de graves non traitées 0/63.5, 20 cm de graves non traitées 0/31.5. Il n'y aura pas de revêtement de chaussée imperméabilisé.

Les eaux de ruissellement seront collectées vers le réseau de fossés créés à l'occasion du projet et dirigées vers l'évacuation existante.

Une grande partie des déblais sera réutilisée pour créer un merlon de terre le long de la voie côté nord et destiné à faire une séparation physique avec le voisinage.

Les signalisations verticale et horizontale seront disposées au niveau de l'entrée du parking, avec une interdiction aux véhicules de plus de 3.5 T ainsi qu'aux camping-cars.

La matérialisation des emplacements étant difficile à réaliser sur une surface empierrée, des traverses de bois seront positionnées en face de chaque stationnement.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé,

**APPROUVE** le projet d'aménagement d'un parking provisoire sur le terrain AO 447a de la rue Burdin Bidea tel que présenté,

**AUTORISE** le Maire à déposer le permis d'aménager correspondant.

**Adopté par 19 voix pour, 3 voix contre (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA) et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER)**

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.  
Pour extrait certifié conforme / Egiazaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,  
Jean Louis FOURNIER

